

Association des Amis de l'Orge, de son Patrimoine et de ses Lavoirs à Dourdan (AOPLD)
 Association Beaurepaire
 Association Dourdan Environnement
 Association Dourdan Nord (ADN)
 Association Graines de colibri
 Association Patrimoine et cadre de vie Dourdan (APAVIE)
 Association du Puits des Champs

assosdourdan@gmail.com
 16 juin 2020

Mise à jour 2è tour

DOURDAN
ELECTION MUNICIPALES DU 28 JUIN 2020 (2è tour)
REPONSES DES CANDIDATS AUX 36 QUESTIONS POSEES

Nos associations, qui sont apolitiques, souhaitent connaître clairement les positions et intentions des candidats aux élections municipales sur des sujets qui leur tiennent à cœur. C'est pourquoi elles ont demandé aux candidats qualifiés pour le 2è tour de compléter et/ou ajuster au besoin leurs réponses au questionnaire diffusé pour le premier tour, ce qui conduit au tableau suivant. Vous pouvez accéder directement aux sites internet des différentes listes en cliquant sur leurs noms ci-dessous :

[DOURDAN AU CŒUR](#)

[NOUVELLE ERE](#)

[ENSEMBLE DOURDAN AVANCE](#)

*N.B : Les modifications par rapport au tableau établi pour le 1^{er} tour des élections municipales sont indiquées en italiques.
 Les lignes « Ajouter une réponse » figurant dans les bulles de commentaires du tableau ne sont pas transmises.*

QUESTIONS	REPONSES		
	DOURDAN AU CŒUR	NOUVELLE ERE	ENSEMBLE DOURDAN AVANCE
Question 1 – OBJECTIF D'URBANISATION Le projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 31 janvier 2020 par le conseil municipal prévoit une population communale de 13 000 habitants en 2030 soit une augmentation moyenne annuelle de 157 habitants. Cette évolution vous paraît-elle trop faible, adaptée ou trop forte ?		 <i>Je ne sais pas</i>	 Adaptée
Question 2 – LIMITE D'URBANISATION Vous engagez-vous à proscrire l'urbanisation à l'extérieur de la rocade de Dourdan ?	OUI 	<i>OUI</i>	OUI 

	DOURDAN AU CŒUR	NOUVELLE ERE	ENSEMBLE DOURDAN AVANCE
Question 3 – DEVIATION NORD Militez-vous activement pour la construction de la déviation nord ?	NON 	<i>Je ne sais pas</i> 	OUI 
Question 4 - VAUBESNARD Vous opposerez-vous à l'extension de la zone d'activité de Vaubesnard au nord du chemin de Vaubesnard, au moins tant que la déviation nord ne sera pas construite ?	OUI 	<i>Je ne sais pas</i> 	OUI 
Question 5 – PARC NATUREL REGIONAL Militez-vous activement pour l'intégration de la commune de Dourdan au parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse ?	OUI 	<i>OUI</i>	OUI 
Question 6 – OAP SECTEUR PUIITS-DES-CHAMPS (1) Etes-vous favorable au projet d'aménagement du secteur du Puits-des-Champs selon les principes (schéma géographique et programme) de l'annexe 1 ci-après qui ont été approuvés le 31 janvier 2020 par le conseil municipal ?	<i>NON, pas d'urbanisation de ce secteur</i> 	<i>OUI selon d'autres principes</i> 	OUI selon ces principes 
Question 7 – – OAP SECTEUR PUIITS-DES-CHAMPS (2) Si vous urbanisez le secteur du Puits-des-Champs, appliquerez-vous les préconisations de l'architecte des Bâtiments de France (indiquées ci-après en annexe 2) pour conduire ce projet ?		<i>OUI</i> 	
Question 8 – OAP SECTEUR HOPITAL Le plan local d'urbanisme (PLU) prévoit la transformation en route une partie de la promenade conduisant aux Fontaines bouillantes au travers de la forêt et d'y dévier dans un sens toute la circulation desservant le plateau scolaire et les constructions nouvelles prévues. Maintiendrez-vous ce projet de déviation ?	NON 	<i>Je ne sais pas</i> 	OUI 

	DOURDAN AU CŒUR	NOUVELLE ERE	ENSEMBLE DOURDAN AVANCE
<p>Question 9 – OAP SECTEUR GARE</p> <p>L'architecte des bâtiments de France a prononcé l'avis suivant sur l'OAP Gare : « <i>La réhabilitation du bâtiment le plus grand pourrait être largement envisagée pour la mise en valeur du patrimoine ferroviaire qui confère une identité au secteur et qui permettrait de proposer une logique d'urbanisation longitudinale le long du réseau ferré avec des filtres végétaux qui accompagnent les voies.</i> ». Mettrez-vous en œuvre cet avis ?</p>	OUI 	NON 	NON 
<p>Question 10 – SECTEUR PARC DE LA BROUSSE</p> <p>Etes-vous favorable au projet de construction d'environ 225 logements au sud et à l'est du parc de la Brousse ?</p>	OUI sous conditions 	OUI sous conditions 	OUI sous conditions 
<p>Question 11 – OAP SECTEUR CAMPING</p> <p>Le PLU approuvé le 31 janvier 2020 par le conseil municipal prévoit d'implanter un nouveau groupe scolaire dans une zone actuellement boisée située entre le chemin d'Orsonville et la rue de l'Hermitage. Maintiendrez-vous ce projet à cet emplacement ?</p>	OUI 	Je ne sais pas 	OUI 
<p>Question 12 – SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE</p> <p>Allez-vous lancer une procédure de modification ou de révision du site patrimonial remarquable (SPR) de Dourdan ?</p>	NON 	NON 	NON 
<p>Question 13 – PLAN LOCAL D'URBANISME</p> <p>Allez-vous lancer une procédure de modification ou de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Dourdan ?</p>	NON 	NON 	NON 
<p>Question 14 – COMMERCES DE PERIPHERIE</p> <p>Etes-vous favorable à l'installation de nouveaux commerces en périphérie de la ville ?</p>	NON 	NON 	NON 

	DOURDAN AU CŒUR	NOUVELLE ERE	ENSEMBLE DOURDAN AVANCE
<p>Question 15 – COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE</p> <p>Dourdan a été classé « site patrimonial remarquable » et dispose de ce fait d'une commission locale assurant notamment son suivi. Les « personnalités qualifiées » qui y ont été nommées par la mairie n'ont pas de compétence patrimoniale particulière. Les remplacerez-vous par des personnalités qualifiées en patrimoine architectural, urbain ou paysager ? (Ex. représentants du Parc Naturel Régional, de la Fondation du Patrimoine, du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne (CAUE 91)) ?</p>	OUI 	OUI 	OUI 
<p>Question 16 – BRAS DE L'ORGE COTE RUE DE BONNIVEAU</p> <p>Vous opposerez-vous au rétrécissement du bras de l'Orge qui longe la promenade des lavoirs comme envisagé par le précédent syndicat gestionnaire de la rivière (SIBSO) ?</p>	 Je ne sais pas	 Je ne sais pas	 NON
<p>Question 17 – PROMENADE LE LONG DE L'ORGE</p> <p>Agirez-vous pour créer une promenade pédestre continue traversant Dourdan depuis la « Fosse Cornouillère » jusqu'aux Fontaines Bouillantes et pour valoriser au plan touristique le patrimoine de pays que représentent les lavoirs ?</p>	OUI 	OUI 	OUI 
<p>Question 18 – PROMENADE VENEAU</p> <p>La promenade Veneau se délite et est devenue dangereuse. Engagez-vous sa rénovation dans la première année de votre mandat ?</p>	 Je ne sais pas	 Je ne sais pas	 OUI
<p>Question 19 – OUVERTURE AU PUBLIC DU PASSAGE DERRIERE LA TOUR DU PETIT HUIS</p> <p>La liaison piétonne le long de l'Orge entre la promenade Veneau et celle des lavoirs, qui longe le rempart derrière la tour du Petit Huis, est en attente depuis de très nombreuses années alors que le terrain appartient à la commune. Engagez-vous sa réalisation dès la première année de votre mandat ?</p>	 Je ne sais pas	 Je ne sais pas	 OUI
<p>Question 20 – POLLUTION DE L'ORGE A DOURDAN PAR LESSIVAGE DES VOIRIES</p> <p>A quel horizon ferez-vous aménager, sur le réseau pluvial, les ouvrages nécessaires pour nettoyer les eaux de pluies avant leur rejet dans l'Orge ?</p>	 Je ne sais pas	 Je ne sais pas	3 ans 

	DOURDAN AU CŒUR	NOUVELLE ERE	ENSEMBLE DOURDAN AVANCE
<p>Question 21 – FORET Développez-vous un réseau de promenades balisées dans la forêt de Dourdan au départ de la ville pour renforcer l'attractivité touristique de Dourdan et de sa région ?</p>	OUI 	OUI 	OUI 
<p>Question 22 – NOUVEAUX PARKINGS Le plan local d'urbanisme (PLU) prévoit l'aménagement d'un parc de stationnement boulevard des Alliés et réserve deux emplacements pour de futurs parkings boulevard Emile Zola et rue Geoffroy, repérés respectivement par les numéros 10 et 11 sur les plans de zonage. Engagez-vous la mise en œuvre de ces aménagements dès la première année de votre mandat ?</p>	NON 	<i>Je ne sais pas</i> 	OUI 
<p>Question 23 – PIETONNISATION Etes-vous favorable à la piétonisation de tout ou partie de la place du général de Gaulle et des Halles dès lors qu'une partie des nouveaux stationnements cités à la question précédente aura été mise en service ?</p>		OUI 	OUI 
<p>Question 24 – STATIONNEMENT LE LONG DU CHATEAU Etes-vous favorable à l'interdiction à terme du stationnement le long des fossés du château ?</p>		<i>Je ne sais pas</i> 	OUI 
<p>Question 25 – FISCALITE LOCALE (1) La mise en valeur de la ville est freinée par ses contraintes financières. 69,7% des ménages de la commune sont imposés alors que ce chiffre atteint 76,7% pour la communauté de communes et 75,6% pour le département. (Réf. Rapport de présentation du PLU). Ce chiffre vous paraît-il satisfaisant ou cherchez-vous à l'infléchir ?</p>		<i>Je ne sais pas</i> 	Situation adaptée 
<p>Question 26 – FISCALITE LOCALE (2) Prévoyez-vous une modification du taux de la fiscalité locale ?</p>	NON 	NON 	NON 
<p>Question 27 – EMPLOI Avez-vous un projet phare pour développer l'emploi à Dourdan ?</p>			

	DOURDAN AU CŒUR	NOUVELLE ERE	ENSEMBLE DOURDAN AVANCE
Question 28 – COMMERCE DE CENTRE VILLE Avez-vous un projet phare pour revitaliser les commerces de centre-ville ?			
Question 29 – DEVELOPPEMENT DU TOURISME Avez-vous un projet phare pour développer le tourisme à Dourdan ?			
Question 30 – MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE Avez-vous un projet phare pour mettre en valeur le patrimoine urbain et paysager de la ville ?			
Question 31 – MOBILITE Avez-vous un projet phare pour réduire l'utilisation de la voiture à Dourdan ?			
Question 32 – SECURITE Avez-vous un projet phare pour renforcer la sécurité des dourdannais ?			
Question 33 – TRANSITION ENERGETIQUE Avez-vous un projet phare pour engager la ville dans la transition énergétique ?			
Question 34 – MAISON DES ASSOCIATIONS Une Maison des Associations est envisagée par l'actuelle municipalité à proximité du stade Maurice Galais. Maintiendrez-vous ce projet ?	 OUI mais à un autre endroit	 <i>OUI mais à un autre endroit</i>	 OUI au même endroit
Question 35 – COMITE DE SUIVI A la suite de l'enquête publique sur les nouveaux SPR et PLU, le commissaire enquêteur a recommandé fortement à la mairie de continuer ou d'engager la discussion avec les associations et, éventuellement, de mettre en place un comité de suivi auquel participeront ces associations. Mettrez-vous en place un tel comité de suivi ?	OUI 	<i>OUI</i> 	OUI 
Question 36 – VOTRE EQUIPE Pouvez-vous nous indiquer les membres de votre équipe municipale qui seront en charge des différents domaines ?			

ANNEXE 1 DU QUESTIONNAIRE - SCHEMA DE L'AMENAGEMENT DU SECTEUR DU PUIS DES CHAMPS

APPROUVE LE 31 JANVIER 2020 PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. LE SECTEUR PUIS-DES-CHAMPS

EXTRAITS DU CAHIER DES CHARGES DU SECTEUR PUIS-DES-CHAMPS

1. 5. Principes des typologies bâties



350 logements

Mixer les typologies à l'échelle du secteur (sociaux/privés) et de l'îlot (du logement collectif vers l'individuel)

105 logements sociaux (30%) répartis équitablement entre le collectif (32%) l'intermédiaire (39%) et l'individuel (29%)
Une majorité de T3 et T4.

245 logements privés avec une majorité de logement collectif (45%) et d'intermédiaire (20%). L'individuel (35%) est principalement vendu en lots à construire (80% des indiv.).
Une majorité de petits logements (60% de T3 ou moins).

CONSTRUCTIONS INDIVIDUELLES

- Maisons isolées
- Maisons en bande
- Maisons groupées

CONSTRUCTIONS COLLECTIVES

- Logement intermédiaire
- Collectif linéaire
- Collectif plot
- Limite des îlots

Annexe 2 du questionnaire

Avis de l'architecte des Bâtiments de France

sur l'opération d'aménagement programmée du secteur du Puits des champs

Extrait de l'avis de l'unité départementale d'Architecture et du Patrimoine de l'Essonne en date du 11 octobre 2019 émis dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de Dourdan.

« L'OAP présente en premier lieu un plan d'aménagement très figé qui ne devrait pas être présenté comme le document graphique structurant de l'OAP. Il empêche une adaptation fine du projet au regard des enjeux urbains et paysagers à développer lors d'une étude plus poussée qui devra être menée sur ce secteur à enjeux. Au vu de l'importance de l'urbanisation de ce secteur, tant au regard des enjeux du développement de la commune qu'au regard des enjeux urbains, architecturaux et paysagers, il est nécessaire de mettre en place une procédure adaptée (type ZAC) coordonnée par une maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère qui déterminera pas à pas les enjeux puis les déclinera via des cahiers de prescriptions pour les futures maîtrises d'œuvres des différents lots par exemple.

Une approche globale et détaillée est à mener dans le cadre d'une procédure d'aménagement et l'OAP doit permettre d'énoncer des intentions sans définir d'ores et déjà un plan masse du quartier.

Il est d'ailleurs à noter que ce plan masse propose une trame viaire relativement géométrique et en rupture avec les enjeux paysagers et les courbes de niveaux. L'accroche du projet au tissu urbain est trop abrupte et ne permet pas de s'intégrer subtilement au tissu existant.

Un travail plus fin doit être mené sur la transition entre l'espace agricole et le bâti : le dessin de ces aménagements ne doit pas être arrêté au stade de l'OAP. Celle-ci doit permettre une souplesse attendue dans la phase de définition par une maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère.

Enfin, plusieurs autres éléments doivent être affinés dans leur emplacement et leur rôle au sein du quartier lors du déroulé d'une étude de programmation et d'usage plus poussée :

- les places publiques, notamment celle qui jouxte la zone agricole, semblent mal justifiées et doivent être pensées en relation avec le tissu existant de la commune,
- la topographie doit être prise en compte pour définir une trame viaire plus souple et adaptée au terrain qui engendrera une implantation des bâtiments moins orthogonale,
- la préservation des vues lointaines vers le patrimoine historique de Dourdan doit être pensée grâce à une logique d'implantation et de hauteur des bâtiments. Le plan masse définit actuellement une densité mais ne permet pas d'en vérifier en coupe la pertinence.

Il apparaît donc nécessaire de retirer de l'OAP le plan masse et de conserver uniquement les schémas de principes d'aménagement, au sein desquels devrait être revu le dessin de la trame viaire qui n'est pas satisfaisant. »

N.B. Le document complet des orientations d'aménagement et de programmation tel qu'approuvé le 31 janvier 2020 par le conseil municipal de Dourdan est disponible à l'adresse https://www.dourdan.fr/wp-content/uploads/2020/02/DOU_OAP-14012020-modif-du-24-01-2020.pdf